

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-461-1935 promulguant dans la colonie le décret du 4 mars 1933 portant mise en application à titre provisoire des dispositions du protocole additionnel à l'arrangement commercial franco-canadien du 12 mai 1933 signé à Ottawa le 26 février 1935.

n° 3-461-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 avril 1935

Numéro JO
n° 461 du 30/04/1935

Date du numéro
30 avril 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 4 mars 1935, portant mise en application, à titre provisoire, des dispositions du protocole additionnel à l'arrangement commercial franco-canadien du 12 mai 1933 signé à Ottawa le 26 février 1935; inséré au Journal officiel de la République française des 4 et 5 mars 1935

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 463 du 6 mars 1935 :

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 4 mars 1935 susvisé portant mise en application, à titre provisoire, des dispositions du protocole additionnel à l'arrangement commercial franco-canadien du 12 mai 1933 signé à Ottawa le 26 février 1935. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.